

Document d'entrée en relation

Conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et L.521-2 du Code des assurances, il résume toutes les informations légales que PIANEFINANCE doit avoir communiquées au Client dès le début de la relation.

A l'attention de : Madame, Monsieur Résidant

1. Renseignements concernant PIANEFINANCE - Autorités de Tutelle

- SAS PIANEFINANCE.
- Au capital de 10 000 €.
- 831 972 641 RCS PARIS.
- Adresse du siège social : 6 Avenue Delcasse, 75008 Paris.
- E-mail: pl.forlini@pianefinance.fr.
- Représentée par PIERRE-LOUIS FORLINI, Président.
- NAF 7022Z.
- Orias n° 17006280 (www.orias.fr) au titre de ses activités de Courtier d'assurance et de Conseiller en investissements financiers.
- Adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Tel: P. 06 73 00 69 87 Site Internet: http://www.pianefinance.fr.

L'activité de Courtier d'assurance est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest, 75436 Paris (https://acpr.banque-france.fr). L'activité de Conseiller en investissements financiers est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse, 75002 Paris - (https://www.amf-france.org).

2. Activités réglementées de PIANEFINANCE

PIANEFINANCE est immatriculé sur le registre de l'Orias au titre des activités suivantes :

- Courtier d'assurances, catégorie b) de l'article L521-2 du Code des assurance laquelle correspond au Courtier qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance : dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :
 - Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier (détention par PIANEFINANCE d'une participation > 10% dans les droits de vote ou capital d'une entreprise d'assurance ou inversement) : néant.
 - Dans ce cadre, nous serons amenés à vous délivrer des recommandations personnalisées lesquelles consisteront à comparer plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un même contrat.
 - La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles PIANEFINANCE travaille ou peut travailler figure ci-après au point 4 « *Principaux Partenaires et Fournisseurs »*.
 - PIANEFINANCE est rémunéré par des rétrocessions d'une partie des frais d'entrée, d'arbitrage et de gestion et qui lui sont versées par la Compagnie auprès de laquelle un contrat d'assurance ou de capitalisation est souscrit par le Client.

DER PIANEFINANCE 10.22 Page 1 sur 4



- PIANEFINANCE est adhérent de l'ANACOFI courtage, association agréée par l'ACPR.
- Conseiller en investissements financiers :
 - Adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
 - La liste des sociétés de gestion avec lesquelles PIANEFINANCE a signé un Protocole figure ci-après au point 4 « *Principaux Partenaires et Fournisseurs* ».
 - Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.
 - Le conseil en investissement que PIANEFINANCE sera amené à vous délivrer sera un conseil en investissement non indépendant.
 - Dans le cadre d'un conseil non indépendant, PIANEFINANCE évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle il entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.
 - Dans ce cadre, PIANEFINANCE perçoit des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du Client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du Client.

Assurances

Coordonnées de l'Assureur : Assurance souscrite auprès de MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9, contrat n°114 240 090.

Activités	Assurance	Conseil en investissement
couvertes		
RCP	2 000 000 € par sinistre	1 500 000 € par sinistre
Garantie	115 000 € par année d'assurance	-
financière		

4. Partenaires et Fournisseurs de PIANEFINANCE (liste exhaustive)

Les établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier avec lesquels PIANEFINANCE a signé un protocole de distribution et rémunérant la société via des rétrocessions de commissions sont les suivants :

Compagnies d'assurance	Sociétés de gestion			
AGEAS PATRIMOINE (SICAVONLINE) - CARDIF - AXA	PIANEFINANCE bénéficie du catalogue			
	SICAVONLINE, PSI.			
PIANEFINANCE n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les				
sociétés susnommées.				

5. Informations relatives au traitement des réclamations

Pour toute réclamation, PIANEFINANCE peut être contacté gratuitement selon les modalités suivantes :

- Par courrier en écrivant à l'adresse suivante : 6 Avenue Delcasse, 75008 Paris.
- Ou par E-mail : pl.forlini@pianefinance.fr

DER PIANEFINANCE 10.22 Page 2 sur 4



PIANEFINANCE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de votre réclamation et la date d'envoi de notre réponse sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si malgré nos échanges, aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur suivant en fonction de l'activité concernée : nous vous rappelons que le médiateur de la consommation peut être saisi deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

Médiateur compétent litiges avec une	Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : pour	
entreprise :	les activités de CIF	
ANACOFI-Médiateur de l'Anacofi	Mme Marielle Cohen-Branche- Médiateur de l'AMF	
92 rue d'Amsterdam-75009 Paris	17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02	
	http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-	
	mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html?	
Médiateur de l'assurance :		
La Médiation de l'Assurance		
TSA 50110-75441 PARIS CEDEX 09		
http://www.mediation-assurance.org/Sai	sir+le+mediateur	

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

6. Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil sont collectées et traitées par PIERRE-LOUIS FORLINI en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées sur la base de votre consentement éclairé et expresse.

Ces données personnelles sont collectées afin que PIANEFINANCE vous délivre des conseils quant aux investissements envisagés. Les destinataires de ces données sont PIANEFINANCE, ses collaborateurs ainsi que les établissements promoteurs de produits avec lesquels PIANEFINANCE entretient une relation commerciale. Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un e-mail à l'adresse suivante : E-mail : pl.forlini@pianefinance.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07

7. Modes de communication utilisés

DER PIANEFINANCE 10.22 Page 3 sur 4



Il est porté à votre connaissance que nos échanges pourront se faire soit à l'occasion d'un rendez-vous, soit par mail, soit par courrier, soit par téléphone, soit par visoconférence.

8. Notre rémunération

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, PIANEFINANCE est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50 % de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client.

PIANEFINANCE peut être amené à facturer des honoraires au taux horaire Hors taxe de 250 €, soit 300 € TTC.

9. Mise à jour des informations

PIANEFINANCE fera parvenir au client toute mise à jour de ces différentes informations, en lui communiquant par courrier postal ou courriel.

Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de PIANEFINANCE.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire original de ce document signé, PIANEFINANCE en conservant une copie.

Document remis le à Signature du Client

DER PIANEFINANCE 10.22 Page 4 sur 4